



Paris, le 23 janvier 2008

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### LES PROFESSIONNELS DES ENERGIES RENOUVELABLES SALUENT LE PROJET DE DIRECTIVE EUROPEENNE SUR LA PROMOTION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Le Syndicat des énergies renouvelables (SER), qui représente l'ensemble des filières, salue le projet de Directive européenne présenté ce jour par la Commission européenne. L'objectif assigné à la France (23%) s'inscrit dans la continuité des conclusions du Grenelle de l'Environnement : **« augmenter de 20 millions de tonnes équivalent pétrole notre production d'énergie renouvelable en 2020 et dépasser une proportion de 20% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie. »**

Comme l'a rappelé le ministre d'Etat Jean-Louis BORLOO, à l'issue de la présentation du plan « climat-énergie » de la Commission Européenne : « [...], *la France entend contribuer de manière ambitieuse et déterminée aux objectifs européens.* »

Le SER rappelle que ces objectifs ne pourront être tenus que si ceux de maîtrise de la consommation sont eux-mêmes atteints.

Il faut souligner, que pour la première fois, l'objectif global de l'Union européenne porte sur la totalité de l'énergie et pas seulement sur l'électricité et inclut donc la production de chaleur et de froid ainsi que les transports.

Le projet de directive laisse aux Etats membres le soin de déterminer leurs systèmes nationaux de soutien tout en fixant des rendez-vous intermédiaires pour jalonner le processus. Si ces objectifs sont atteints, de nouvelles opportunités de croissance se manifesteront. Le SER estime que l'atteinte de ces objectifs conduira à la création de 200 000 emplois nouveaux en France d'ici 2020.

Le projet insiste également sur l'importance de la simplification des procédures administratives et de raccordement et la nécessité de renforcer les réseaux, indispensables au développement des filières.

Dans ce nouveau contexte, toutes les énergies renouvelables doivent être mobilisées, d'autant plus que la France dispose d'un des meilleurs « gisements d'énergies renouvelables » d'Europe (ensoleillement, régimes de vent, couverture forestière, potentiel hydraulique, ...). Pour parvenir à l'objectif, les dispositifs de soutien existants ou ceux qui sont à créer ne devront négliger aucune de ces filières.

**Le Syndicat des Energies Renouvelables** est une organisation professionnelle qui regroupe les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : biomasse, bois, biocarburants, éolien (France Energie Eolienne), géothermie, hydraulique, solaire thermique et photovoltaïque.

**Contact presse : Françoise JOUET, 01 48 78 05 60 ou 06 07 38 52 79**